

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Direction de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Biens et services

**Appel d'offres :** 13-12628

**Descriptif :** A85 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS PROVENANT DU NETTOYAGE DES RUES ET DU DÉPÔT À NEIGE POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, PÉRIODE 15 AVRIL 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2013

**Date d'ouverture :** 6 février 2013

**Dépôt de garantie :** 10 % (cautionnement ou chèque visé)

**Renseignements :** Sonia Bedder, agente d'approvisionnement : 514 872-5514

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 21 janvier 2013

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 21 janvier 2013

Le greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

---

Journaux de publication : \_\_Le Devoir; \_X\_La Presse; \_\_Le Journal de Montréal; \_\_The Gazette; \_X\_autre: